



# Les services de l'État dans les Pyrénées-Atlantiques

## Actualités

[Plan France Relance – Financement régional d'aménagements cyclables en Nouvelle-Aquitaine](#)

[Fin de la gratuité systématique des tests PCR et antigéniques le 15 octobre 2021](#)

[Obligation des chaînes ou des pneus hiver en zones montagneuses dès le 1er novembre 2021](#)

[Bourses Talents 2021/2022 : une aide pour préparer un concours de la fonction publique](#)

[#OuiJeVote | Élections départementales et régionales 2021](#)

[Nouvelle carte nationale d'identité disponible dans les Pyrénées-Atlantiques](#)

[Mise en place du fonds d'urgence gel avril 2021](#)

[Signature de la convention d'adhésion "Petites Villes de Demain"](#)

[Appel à projets France Relance |](#)

[Prestation externalisée de communication](#)

[Rapport d'activité des services de l'État - 2020](#)

[Lancement du Plan 10 000 jeunes dans les Pyrénées-Atlantiques](#)

[Lancement de la consultation citoyenne sur les discriminations](#)

[Sécurité - L'état-major départemental de sécurité se réunit en préfecture](#)

[Coup de pouce vélo : rendre le vélo accessible pour tous !](#)

[France Relance – L'Appel à projets](#)

[Alimentation locale et solidaire est clos](#)

[France Relance - L'appel à projets Jardins partagés et collectifs est clos](#)

[France Relance : un plan de relance social et territorial](#)

[Vaccination ouverte ce week-end dans les centres de vaccination de Lescar et Saint-Jean-de-Luz](#)

[Rénovation énergétique des logements et des bâtiments dans les Pyrénées-Atlantiques](#)

[Semaine nationale d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme 2021](#)

[Plan 10 000 jeunes : Rejoignez le ministère de l'Intérieur](#)

[39 28 – Antidiscriminations.fr, la plateforme de lutte contre les discriminations](#)

## Entrée en vigueur de l'obligation de détenir des chaînes ou d'équiper les véhicules de pneus hiver en zones montagneuses à compter du 1er novembre 2021

Mise à jour le 02/11/2021

Pour continuer à améliorer la sécurité des usagers de la route en période hivernale, l'obligation de détenir des chaînes à neige dans son coffre ou d'équiper son véhicule de pneus hiver s'appliquera à partir du 1er novembre 2021 dans les départements situés dans des massifs montagneux[1].

L'information selon laquelle les usagers auraient l'obligation d'équiper leurs véhicules en pneus neiges uniquement n'est pas exacte, le décret d'application de la loi dite Montagne II du 28 décembre 2016 prévoit bien ce choix.

En concertation avec les élus locaux dans le cadre des comités de massif, le préfet des Pyrénées-Atlantiques a dressé par arrêté la liste des communes où les usagers auront le choix entre détenir des chaînes dans leur coffre ou équiper leurs véhicules de pneus hiver en période hivernale. Par conséquent, cette nouvelle obligation s'applique par arrêté préfectoral aux 28 communes suivantes :

|                             |                                |                |
|-----------------------------|--------------------------------|----------------|
| Accous                      | Cette-Eygun                    | Lées-Athas     |
| Aïçay-Aïcabéhéty-Sunharette | Eaux-Bonnes                    | Lescun         |
| Arette                      | Estérençuby                    | Mendive        |
| Arnéguy                     | Etsaut                         | Osse-en-Aspe   |
| Aussurucq                   | Gère-Bélesten                  | Saint-Michel   |
| Béhorléguay                 | Lacarry-Arhan-Charitte-de-haut | Sainte-Engrâce |
| Béost                       | Lanne-en-Barétous              | Uhart-Cize     |
| Bielle                      | Larrau                         | Urdos          |
| Bilhères                    | Laruns                         |                |
| Borce                       | Lecumberry                     |                |

Cliquez sur l'infographie pour la visualiser



### 🔗 Quelles sont les zones concernées ?

Des opérations d'information et de pédagogie accompagneront la mise en place de ce dispositif dans les prochaines semaines. Les éventuels manquements à l'obligation de détenir des chaînes à neige dans son coffre ou d'équiper son véhicule de pneus hiver dans les départements concernés ne seront pas sanctionnés cet hiver.

#### Les nouvelles obligations

Les nouvelles obligations d'équipements concerneront les véhicules légers et utilitaires, les camping-cars, les poids-lourds et les autocars circulant dans les zones établies par les préfets.

Elles ne s'appliqueront pas aux véhicules équipés de pneus à clous.

Avec cette nouvelle disposition, les véhicules légers, les utilitaires et les camping-cars devront :

- soit détenir dans leur coffre des dispositifs antidérapants amovibles (chaînes à neige métalliques ou textiles) permettant d'équiper au moins deux roues motrices ;
- soit être équipés de quatre pneus hiver [2] .

Les autocars, autobus et poids lourds sans remorque ni semi-remorque seront également soumis aux mêmes obligations que les véhicules précités.

Les poids lourds avec remorque ou semi-remorque devront détenir des chaînes à neige permettant d'équiper au moins deux roues motrices, même s'ils sont équipés de pneus hiver.

#### Une nouvelle signalisation

A compter du 1er novembre 2021, une nouvelle signalisation sera progressivement implantée. Elle indiquera les entrées et les sorties de zones de montagne où l'obligation d'équipements hivernaux s'appliquera. Elle sera matérialisée par les deux panneaux ci-dessous :

[France Relance Renouvellement forestier : ouverture des guichets pour le dépôt des dossiers](#)

[Informations sur les élections TPE](#)

[Drones de loisir : ils doivent être enregistrés et leurs pilotes formés](#)

[Le préfet des Pyrénées-Atlantiques vous présente ses meilleurs voeux pour 2021 !](#)

[France Relance | #1jeune1solution](#)

[Révélez le sapeur-pompier volontaire qui est en vous !](#)

[Les prodiges de la République à l'honneur 20 communes labellisées "Petites villes de demain" dans les Pyrénées-Atlantiques](#)

[Lutte contre les violences intra-familiales dans le contexte du reconfinement](#)

[Le réseau France Services se met en place avec 16 espaces numériques dans le département](#)

[Application "TousAntiCovid"](#)

[PAQTE - Don d'ordinateurs par la fondation EDF et le CREPI aux lycéens en filière professionnelle](#)

[Campagne de travaux de rénovation des commissariats de police et des brigades de gendarmerie](#)

[Elections SDIS64 - résultats](#)

[Exercice de sécurité civile](#)

[107ème édition du Tour de France 2020](#)

[COVID-19 : Point sur la situation en Pyrénées-Atlantiques](#)

[Signature de la convention pour une sécurisation renforcée du réseau de transport public Chronoplus](#)

[Contrôle technique : modification des délais pendant l'état d'urgence sanitaire](#)

[Renouvellement de demande de logement social](#)

[Élections municipales et communautaires : Dimanche 15 mars 2020 - 1er tour](#)

[Échange d'un permis européen : une démarche en ligne à partir du 3 mars](#)

[Appel à projets 2020 de la MILDECA](#)

[Arrêté préfectoral portant interdiction de l'incinération des végétaux sur pied \(écobuage\)](#)

[A-ton le droit de photographier le bien d'autrui ?](#)

[Recrutement d'un\(e\) chargé\(e\) de mission deux-roues motorisés départemental \(CDM - 2RM\)](#)

[Carte grise : tarifs du cheval fiscal 2020](#)

[Programmation DETR et DSIL 2019](#)

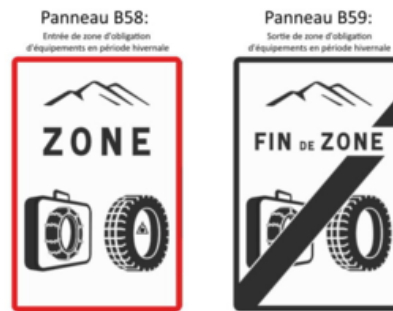
[Sommet consacré à la situation au Sahel le lundi 13 janvier 2020 à Pau](#)

[Objets connectés : quelques conseils pour sécuriser vos données personnelles](#)

[Agence nationale de la cohésion des territoires](#)

[L'interdiction volontaire de jeux, c'est possible ?](#)

[Subventions de l'Etat aux collectivités](#)



Cliquez sur l'infographie pour la visualiser


[1] Décret n°2020-1264 du 16 octobre 2020 publié au Journal Officiel le 18 octobre 2020


[2] Du 1er novembre 2021 au 31 mars 2024 (les 3 premiers hivers), l'appellation « pneu hiver » couvrira l'ensemble des pneus identifiés par l'un des marquages « M+S », « M.S » ou « M&S » ou par la présence conjointe du marquage « symbole alpin » (reconnu sous l'appellation « 3PMSF » (3 Peak Mountain Snow Flake)) et de l'un des marquages « M+S », « M.S » ou « M&S ».


A partir du 1er novembre 2024, elle couvrira uniquement les pneus identifiés par la présence conjointe du marquage « symbole alpin » (reconnu sous l'appellation « 3PMSF » (3 Peak Mountain Snow Flake)) et de l'un des marquages « M+S », « M.S » ou « M&S ».

Partager   

#### Documents listés dans l'article :

 > Arrêté équipements hivernaux - format : PDF - 0,09 Mb - 22/10/2021

 > 211018 - CP Obligation de détenir des chaînes ou d'équiper les véhicules de pneus hiver en zones montagneuses - liste des communes - format : PDF - 0,15 Mb - 02/11/2021

 > 211005 -CP - Équipements hiver véhicules.pdf - format : PDF - 0,16 Mb - 02/11/2021

[Aides exceptionnelles aux entreprises suite à l'organisation du sommet G7](#)

[Campagne de sensibilisation sur l'hyperthermie à l'effort](#)

[Cérémonies à l'occasion de la journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine](#)

[Oups.gouv.fr - Vous avez droit à l'erreur Sommet international G7 à Biarritz - samedi 24, dimanche 25 et lundi 26 août 2019](#)

[PARAFE : passer les contrôles aux frontières plus rapidement](#)

[114 : c'est le numéro d'urgence pour les sourds et malentendants](#)

[Cérémonie de prise de fonction de M. Éric SPITZ, préfet des Pyrénées-Atlantiques](#)

[Déclenchement des sirènes raccordées au SAIP](#)

[Prime d'activité](#)

[Histovec : jouez la transparence en partageant l'historique du véhicule](#)

[Grand débat national](#)

[Permis de conduire : une aide de 500 € pour les apprentis](#)

[Brexit : lancement d'un site internet d'information](#)

[Violences faites aux enfants : dans le doute, agissez !](#)

[Qu'est-ce qu'un spam vocal ou pingcall ?](#)

[Comment dit-on « fake news » en français ?](#)

[Faux sites administratifs, attention aux arnaques !](#)

[Participation du public sur le dossier de demande de renforcement de deux courses dans le 64](#)

[Droit à l'erreur face à l'administration : ce qui change pour le particulier](#)

[Allocation pour la diversité dans la Fonction publique](#)

[Résultats élection 2019 des membres de la Chambre d'agriculture](#)

[Plan action cœur de ville](#)

[Numéros spéciaux en 08 et numéros courts : combien ça coûte](#)

[Bulletin d'information de l'observatoire départemental de sécurité routière des Pyrénées-Atlantiques](#)

[Sécurité routière - Document Général d'Orientations 2018-2022 des Pyrénées-Atlantiques](#)

[Ecall pour appeler les secours en cas d'accident grave de véhicule](#)

[Police de Sécurité du Quotidien sur le département des Pyrénées-Atlantiques](#)

[Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public](#)

[Plan Préfectures Nouvelle Génération](#)

[Programme des animations - Journée internationale de lutte contre les violences aux femmes](#)

[Loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme](#)

[Action publique 2022 : pour une transformation du service public](#)

[Déclaration de cession de mon véhicule](#)

[Signature du Contrat de ruralité de la Communauté de communes du Béarn des Gaves 2017-2020](#)

[Comment agir en cas d'orages ?](#)

[Carte grise : démarches désormais accessibles exclusivement en ligne](#)

[Résultats des élections sénatoriales 2017 dans le département des Pyrénées-Atlantiques](#)

[Fraudes à la carte bancaire : comment s'en prémunir ?](#)

[L'administration change avec le numérique](#)

[Entrée en vigueur de nouveaux dispositifs pour les VTC](#)

[Demande de duplicata de certificat d'immatriculation](#)

[Achetez un timbre en ligne pour renouveler votre CNI et votre passeport](#)

[Effectuer une demande de permis de conduire en ligne](#)

[Information sur les risques majeurs : un programme dédié à l'information des 18-24 ans.](#)

[Dispositif de modernisation de la délivrance des Cartes Nationales d'identité \(CNI\)](#)

[Professionnels de l'automobile : Habilitiez-vous !](#)

[Baromètre du numérique : équipements et usages en France](#)

[Schéma départemental des fourrières automobiles dans le département des Pyrénées-Atlantiques](#)

[Du nouveau pour les associations !](#)

[Élaboration du plan de prévention des risques d'inondation de Pau](#)

[Le Comité Opérationnel de Lutte contre le Racisme et l'Antisémitisme \(CORA\) est installé](#)

[Sapeurs-pompiers volontaires le SDIS 64 conventionne avec les bailleurs sociaux et les entreprises](#)

[Organisation de l'accueil de réfugiés sur le territoire français](#)

[Services de l'Etat](#)  
[Politiques publiques](#)  
[Actualités](#)  
[Publications](#)  
[Démarches administratives](#)  
[Vous êtes...](#)  
> [Particulier](#)  
> [Professionnel](#)

[Plan du site](#)  
[RSS](#)  
[Mentions légales](#)  
[Abonnement à la lettre des services de l'Etat](#)  
[Horaires et coordonnées](#)  
[Contactez-nous](#)  
[Glossaire](#)  
[Information sur les cookies](#)

[RAA : Recueil des Actes Administratifs](#)  
[COM64 : Base communale](#)  
[LSE : Loi sur l'eau](#)  
[RGAA : Référentiel Général d'Accessibilité](#)  
[IAL : Information acquéreur locataire](#)  
[Termites et mères](#)



Tous droits réservés SIG/DILA  
République Française © 2011-

2012

> [Association](#)

> [Collectivité](#)

